



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM FUNDS compartiment : TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

Action GP, Action I, Action R, Action XOP, Action J

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par Mr Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission/ échéance au
Vincent CORNET			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur des développements stratégiques	
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du Conseil d'administration, administrateur et Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Direceur de la gestion	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketing	
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'audit	Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions internationales.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière du portefeuille du Compartiment afin de faire bénéficier les actionnaires de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Instruments dérivés ».

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double:

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique ou de capitalisation;
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés vertueuses au regard des critères ISR (environnement, social et gouvernance) qui s'inscrivent dans des secteurs en lien avec la thématique biodiversité selon l'analyse de la Société de Gestion et du Déléguataire de Gestion Financière.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre exclusivement indicatif, la performance du Compartiment peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite 50 % MSCI All Country World Index (dividendes nets réinvestis) + 50 % et MSCI World Small Cap (dividendes nets réinvestis).

Le Compartiment est géré activement. L'indice composite 50 % MSCI All Country World Index (dividendes nets réinvestis) + 50 % MSCI World Small Cap (dividendes nets réinvestis) est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Cet indice composite est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur l'ensemble des secteurs des marchés actions mondiaux. L'indice MSCI All Country World Index est un indice représentatif des marchés actions de moyennes et grandes capitalisations de 23 pays développés et des 27 pays émergents. L'indice MSCI World Small Cap est un indice représentatif des marchés actions de petites capitalisations de 23 pays développés. Les indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap sont calculés et publiés par leur administrateur MSCI. Chacun de ces indices est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Les indices, exprimés en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui les composent.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces indicateurs de référence ne pourront refléter l'objectif de gestion du Compartiment. En raison de la sélection des titres sur des critères ISR (Investissement Socialement Responsable), la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en trois étapes :

- la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse Thématique** ») afin de cibler plus spécifiquement les secteurs à fort enjeu pour la biodiversité c'est-à-dire ceux qui sont le plus pertinents et matériels d'un point de vue biodiversité (que leur impact sur la biodiversité soit positif ou négatif) ;
 - la seconde étape vise à sélectionner les titres, au sein de cet Univers d'Analyse Thématique sur la base d'un indicateur d'analyse de durabilité des pratiques en matière de biodiversité, *scoring* propriétaire développé par LBP AM, et nommé BIRD (*Biodiversity Impact Reduction Disclosure*) et sur les solutions que s'engagent à financer et déployer les entreprises (au travers notamment de leur chiffre d'affaires) face aux enjeux de la biodiversité afin d'appliquer le seuil de sélectivité thématique biodiversité de minimum 20 % sur cet Univers d'Analyse Thématique ;
 - enfin, une analyse ISR basée sur la méthodologie GREaT est également réalisée afin d'assurer une sélectivité ISR de minimum 25 % sur l'Univers d'Analyse Thématique afin de déterminer, à l'issue de ces 3 étapes, l'Univers Réduit.
1. L'Univers d'Analyse Thématique est constitué de l'univers d'investissement initial est constitué des valeurs qui composent les indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, desquelles sont soustraits les sous-secteurs GICS® (Global Industrie Classification Standard) jugés, pour la poursuite de l'objectif de gestion, non-pertinents sur la base (i) de la matrice SBTN (sous-secteur non couverts et/ou au-delà du certain seuil d'impact) et (ii) de l'analyse qualitative du Délégué de gestion (sous-secteurs structurellement négatifs pour la biodiversité comme par exemple certains secteurs extractifs ou jugés comme non-pertinents faute, à ce jour, de leviers significatifs permettant une transition plus vertueuse pour la biodiversité).
 2. L'Univers d'Analyse Thématique (c'est-à-dire l'univers d'investissement initial retraité des secteurs non pertinents) est ensuite analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable dédiés à la biodiversité afin de constituer l'Univers Thématique Réduit. Pour ce faire, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres selon le *scoring* propriétaire de la Société de Gestion intitulé BIRD visant à qualifier par une note de 0 à 10 (0 étant la note la plus basse et 10 la meilleure note obtenable) les politiques, engagements et pratiques sur la biodiversité des entreprises de l'Univers d'Analyse Thématique.

BIRD est alimenté par les données biodiversité fournies par les fournisseurs de données utilisés par la Société de Gestion (disponibles via le Rapport Investissement Durable publié sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>) et est scindé en 3 piliers :

- « Politiques et Engagements » évaluant la supervision des sujets de biodiversité par les organes de gouvernance de l'entreprise, la prise d'engagements publics de l'entreprise en matière de gestion des enjeux biodiversité, l'évaluation de ses activités sur la nature dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, des actions mises en place en vue de l'atteinte des engagements fixés, le suivi de la performance des actions entreprises et de la divulgation publique d'informations ;
- « Pratiques » évaluant les pratiques de l'entreprise sur des sujets connexes spécifiques ayant une incidence sensible sur la biodiversité, comme la gestion de l'eau, des ressources forestières (notamment le risque de déforestation), la gestion des déchets ou encore la présence d'activités dans des zones de biodiversité sensibles ;
- « Empreinte Biodiversité » : il s'agit d'une appréciation de l'empreinte biodiversité de l'entreprise au regard de celle de ses pairs et/ou concurrents directs.

¹ L'indice MSCI ACWI est un indice représentatif des marchés actions de moyennes et grandes capitalisations de 23 pays développés et des 27 pays émergents. L'indice MSCI ACWI est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI World Small Cap est un indice représentatif des marchés actions de petites capitalisations de 23 pays développés. L'indice MSCI World Small Cap est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI ACWI et l'indice MSCI World Small Cap sont utilisés par le Compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.msci.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le score BIRD ainsi obtenu et qui est compris entre 0 (note la plus basse) et 10 (note la plus haute) est composé à plus de 50 % de critères directement liés à la gestion de la biodiversité et complété pour le restant de points d'évaluation concernant des sujets environnementaux liés à la biodiversité de par leur contribution forte aux pressions déterminées par l'IPBES² comme responsables de la perte de biodiversité³.

Les entreprises ayant une notation BIRD supérieure ou égale à 5 sont considérées comme des entreprises en « Transition » au titre de la biodiversité, c'est-à-dire des sociétés dont la stratégie inclut une démarche visant à améliorer la protection des écosystèmes et à réduire l'empreinte de leurs activités sur la diversité biologique.

À ce titre bénéficiant d'une note BIRD d'au minimum 5, le Délégué de Gestion Financière peut, dans un second temps, décider d'ajouter dans sa sélection des titres dits « Solutions », c'est-à-dire justifiant de d'une proportion du chiffre d'affaires dédié à des solutions pour la biodiversité de plus de 10 %, lesquelles solutions sont identifiées à partir de référentiels externes d'activités contribuant à la biodiversité, directement ou via leur contribution à la réduction des pressions sur la biodiversité établies par l'IPBES :

- Les principales thématiques identifiées sont celles du référentiel dédié de MSCI: la protection de la nature par le développement de l'économie circulaire, la recherche d'une agriculture et d'une alimentation soutenables, les techniques de construction vertes et l'utilisation de services et solutions environnementaux propice à la préservation de la biodiversité;
- Le reporting des sociétés dans le cadre de la Taxonomie Européenne (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) peut également au fur et à mesure de son déploiement servir de référentiel.

Cette liste de référentiels d'activités contribuant à la réduction des pressions sur la biodiversité pourra être enrichie en fonction de l'émergence de nouveaux référentiels externes, en particulier extra européens. L'analyse réalisée par la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Les titres de l'Univers d'Analyse Thématique évalués comme en « Transition » ainsi que ceux évalués comme « Solutions » constituent l'univers thématique réduit (l' « **Univers Thématique Réduit** »). À tout instant le cumul de ces deux règles (sélection de titres « Transition » ayant une notation BIRD supérieure ou égale à 5 et sélection de titres « Solutions ») doit assurer le respect de l'exclusion thématique d'au moins 25 % de l'Univers d'Analyse Thématique.

3. Afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité ISR à respecter, le Délégué de Gestion Financière se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM (méthodologie GREaT) et sur l'expertise interne du Délégué de Gestion Financière. La Société de Gestion applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. Le Délégué de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, soumise à approbation selon un processus contradictoire, via une procédure

² Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

³ 3 Changement d'usage des terres et des mers, surexploitation des ressources, pollution, changement climatique et espèces exotiques invasives.

dite d'« overrides ». La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre ISR. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces trois filtres (comité d'exclusion, exclusions du label ISR Français et note quantitative), l'Univers d'Analyse Thématique est épuré de 25 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées du point de vue ISR et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du Compartiment (ci-après, l'« **Univers ISR Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur analyse qualitative des émetteurs.

L'objectif est de sélectionner parmi l'ensemble des sociétés à l'intersection de l'Univers Thématique Réduit et de l'Univers ISR Réduit (l'« **Univers Réduit** ») celles présentant un modèle d'entreprise solide, une gouvernance éprouvée et des caractéristiques financières attractives laissant augurer une appréciation de la valeur de leur titre sur le long terme, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

Pour la poche déléguée au Délégué de Gestion Financière, les valeurs seront choisies dans l'Univers Réduit à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.⁴ ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le *turnover* des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc. ;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Le Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse Thématique retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment et est constitué de secteurs / émetteurs à fort enjeu biodiversité.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

⁴ Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 ») : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 ») : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 ») : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le Compartiment est en permanence investi en actions à hauteur de 90 % de son actif net; il est en permanence exposé au risque actions à hauteur de 90 % minimum et dans la limite de 110 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment sera principalement exposé sur les actions ou titres assimilés d'entreprises (dont les ADR et les GDR⁵), sans contrainte géographique, sectorielle, ou de capitalisation; ces titres peuvent être libellés dans toute devise des pays dans lesquels les émetteurs ont leur siège social. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

L'exposition actions est obtenue:

- par des investissements en direct;
- par le biais d'investissement en parts ou actions d'OPC (dans les limites précisées ci-après); et
- par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (dans les limites précisées ci-après).

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Néant.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le Compartiment peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article. R214-13 du code monétaire et financier, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou *trackers*⁶).

Le Compartiment se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Echiquier).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Compartiment peut avoir recours à des OPC monétaires.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion du Compartiment privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir:

Risques actions, taux, change et devises.

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Mise en œuvre des stratégies de couverture auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

⁵ Un ADR (American Depositary Receipts) est un titre émis par une banque américaine représentant la propriété d'une action d'une société non américaine. Un GDR (Global Depositary Receipts) est un titre émis par une banque, quelle que soit sa nationalité, représentant la propriété d'une action d'une société étrangère.

⁶ Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

■ Nature des instruments utilisés

Le Compartiment pourra intervenir sur :

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture sur les actions ou indices actions;
- Futures, swaps et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises;
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture sur taux.
- Dérivés actions sur indice: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action.
- Dérivés actions sur entité unique (*single name*): l'achat ou la vente de dérivés action *single name* est possible à des fins de couverture.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

Le portefeuille respectera un minimum de 50 % de titres physiques, une limite de couverture en dérivés *single name* de 20 %.

La couverture du risque actions se fera dans la limite d'une exposition minimale aux marchés actions de 90 % de l'actif net du Compartiment. Il est précisé que ces instruments dérivés à terme ne seront utilisés qu'à titre exceptionnel, sur une durée très courte, afin de faire face à des mouvements de passif significatifs qui ne pourraient pas être traités sur les marchés.

Du fait des stratégies indiquées ci-dessus, le Compartiment peut être exposé sur la totalité de l'actif au risque de change non couvert. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Compartiment.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif net (levier net) et 200 % de l'actif net (levier brut).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles, etc.), sur taux, actions, indices et change.

Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de l'équipe ISR de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion financière.

4. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et,
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*).

Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le Compartiment relève de la classification « Actions internationales ». De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide.

L'exposition du Compartiment au risque actions est au minimum de 90 % et peut aller jusqu'à 110 %. Une surexposition via les dérivés et/ou dérivés intégrés aux marchés actions pourra être mise en œuvre générant une surexposition globale maximale de 110 % de l'actif.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le Compartiment par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du Compartiment. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du Compartiment. Ce risque est limité à 20 % de l'actif net.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 0,5 % en sens inverse de la valeur liquidative. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié aux instruments non cotés par le biais d'investissement dans des fonds de capital investissement ou dans des OPC eux-mêmes investis à titre accessoire en instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 01/04/2024 : Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Tocqueville Finance S.A. au sein de la société La Financière de l'Echiquier, changement du délégué de gestion financière du Compartiment.

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte économique et financier de l'année

La période sous revue a été à nouveau marquée par une forte volatilité.

Pendant le 1^{er} trimestre, l'indice de référence du fonds a progressé de + 8,2 %, porté par des chiffres économiques plutôt rassurants, des publications de résultats solides au premier trimestre et l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire entamé en mars 2022.

Le deuxième trimestre a eu une performance plus mitigée car la politique a commencé à créer de la volatilité avec les élections européennes, ce qui a déclenché la dissolution choc du gouvernement français et les élections législatives subséquentes. Dans ces circonstances, l'indice de référence a progressé de + 0,9 %.

Le troisième trimestre a été marqué par des publications solides et la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a aidé les marchés à progresser, en particulier les secteurs plus cycliques. L'indice de référence du fonds a progressé de + 3,7 % pendant cette période.

Le 4^e trimestre a été marqué, à partir de mi-octobre, par les élections américaines. La vague rouge républicaine a provoqué un rally en novembre avec des attentes de baisse d'impôts et de l'inflation. L'indice de référence a progressé de + 5,9 % sur le trimestre pour finir l'année avec une performance de + 20,3 %.

Les valeurs de notre univers d'investissement ont été en retard par rapport aux secteurs qui sont exclus de notre univers d'investissement. Le biais thématique du fonds a été un détracteur de la performance relative : parmi les secteurs les plus performants de l'année, notons en particulier la Finance et les Services de Communication absents de l'univers d'investissement. La Technologie devient investissable avec le changement du processus d'investissement et l'adoption de BIRD, mais les valeurs du Magnificent 7 restent hors limite, jusqu'à mi-novembre, où Nvidia devient investissable grâce à sa gestion de ressources dans la chaîne de valeur.

La performance du secteur industriel, le plus important dans notre univers d'investissement, a été relativement volatile au cours de l'année en raison du bruit provoqué par les différents événements politiques et leur effet potentiel sur les économies.

Gestion du Compartiment

Tocqueville Biodiversity ISR a surperformé son indice sur les 9 premiers mois de l'année (+ 152 points de base) mais finit 2024 avec une sous-performance de son indice de référence, principalement en raison de l'élection de Donald Trump donnant lieu à un marché favorisant des secteurs et des entreprises non investissables pour le fonds dont en particulier la Technologie (+ 12 %), Finance (+ 12 %), Services de Communication (+ 11 %), Consommation Discrétionnaire (+ 9 %), Energie (+ 6 %). Ces 4 secteurs ont significativement surperformé l'indice au 4^e trimestre et représentent 52 % de l'indice de référence contre 0 % dans Tocqueville Biodiversity ISR.

D'autre part, l'exposition importante du portefeuille au secteur Industriel a contribué positivement à la performance relative.

Pendant l'exercice nous avons maintenu notre sélectivité, privilégiant des fortes convictions ayant des prévisions de croissance visible et des perspectives de moyen et long terme solides.

Parmi les plus fortes hausses de l'année notons en particulier Ingersoll Rand (+ 25 %), SAP (+ 69 %), Republic Services (+ 30 %) ou Zurn Elkay Water Solutions (+ 36 %). À l'inverse, la performance du fonds a été pénalisée par les absences d'Amazon (+ 36 %), Apple (+ 39 %) ou Nvidia (+ 195 %). L'effet allocation (- 553 bps) et la sélection de titres (- 244 pbs) ont été négatifs.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 50% MSCI AC World dividendes nets réinvestis (en euro) + 50% MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (euro)

Performances	SICAV – Action R	Indice de référence
Sur 1 an	9,09 %	20,35 %

Performances	SICAV – Action GP	Indice de référence
Sur 1 an	9,91 %	20,35 %

Performances	SICAV – Action XOP	Indice de référence
Sur 1 an	10,66 %	20,35 %

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	10,03 %	20,35 %

Performances	SICAV – Action J	Indice de référence
Sur 1 an	10,53 %	20,35 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	7 940 816,95	7 202 894,37	15 143 711,32
LEGRAND SA FP EUR	3 478 432,55	3 432 975,52	6 911 408,07
WASTE MANAGEMENT INC UN USD	864 254,59	4 702 987,69	5 567 242,27
NVIDIA CORP UW USD	5 063 011,87	—	5 063 011,87
ELI LILLY & CO UN USD	4 971 631,43	—	4 971 631,43
SAP SE GY EUR	4 926 334,24	—	4 926 334,24
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	4 853 846,20	—	4 853 846,20
BUREAU VERITAS SA FP EUR	1 228 173,36	3 467 801,94	4 695 975,30
ASML HOLDING NV NA EUR	4 519 544,67	—	4 519 544,67
KINGSPAN GROUP PLC ID EUR	—	4 048 833,13	4 048 833,13

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,78 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	N/A	N/A	N/A
31/12/22	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions J** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	N/A	N/A	N/A
31/12/22	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions R** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	N/A	N/A	N/A
31/12/22	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions XOP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	N/A	N/A	N/A
31/12/22	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions XOP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	N/A	N/A	N/A
31/12/22	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR001400DN12,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR001400BQI6,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR001400BQH8,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR001400BQG0,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR001400BQJ4.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand Total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	164 009 539,18
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	164 009 539,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 596 274,66
OPCVM	3 596 274,66
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	167 605 813,84
Créances et comptes d'ajustement actifs	266 586,75
Comptes financiers	4 357 695,12
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 624 281,87
Total de l'actif I+II	172 230 095,71

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	155 682 248,50
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	16 327 710,77
Capitaux propres I	172 009 959,27
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	172 009 959,27
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	220 135,63
Concours bancaires	0,81
Sous-total autres passifs IV	220 136,44
Total Passifs : I+II+III+IV	172 230 095,71

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 150 446,67
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	58 042,13
Sous-total produits sur opérations financières	2 208 488,80
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-417,13
Sous-total charges sur opérations financières	-417,13
Total revenus financiers nets (A)	2 208 071,67
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-569 119,11
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-569 119,11
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 638 952,56
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 895,91
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 641 848,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	143 884,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-109 729,64
Frais de recherche	-65 762,22
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-31 607,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	15 312,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-16 294,84

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	13 709 382,59
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 027,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	13 710 409,97
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	991 747,17
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	14 702 157,14
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	16 327 710,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique, sectorielle ou de capitalisation ; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés vertueuses au regard des critères ISR (environnement, social et gouvernance) qui s'inscrivent dans des secteurs en lien avec la thématique biodiversité selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

Il s'agit de secteurs où l'on retrouve des entreprises « Solutions » qui permettent grâce à leurs biens et services de réduire directement l'impact des activités humaines sur la biodiversité, ou des entreprises menant des activités diversifiées ayant des empreintes sur la biodiversité élevées et qui peuvent potentiellement s'engager à les réduire.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	144 427 952,23	172 009 959,27
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP EN EUR		
Actif net	884 665,64	2 002 404,41
Nombre de titres	8 800,00000	18 121,49164
Valeur liquidative unitaire	100,53	110,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,02	0,49
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I EN EUR		
Actif net	9 477 370,54	14 896 200,10
Nombre de titres	95 874,34515	136 959,45266
Valeur liquidative unitaire	98,85	108,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,58	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,93	0,59
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J EN EUR		
Actif net	8 348 135,40	9 226 831,28
Nombre de titres	839,01	839,01
Valeur liquidative unitaire	9 949,98	10 997,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-563,47	-1,04
Capitalisation unitaire sur revenu	155,90	108,69
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R EN EUR		
Actif net	3 445 957,33	10 911 853,96
Nombre de titres	35 018,64563	101 648,71560
Valeur liquidative unitaire	98,40	107,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,48	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,40	-0,32
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP EN EUR		
Actif net	122 271 823,32	134 972 669,52
Nombre de titres	12 298,73788	12 268,54012
Valeur liquidative unitaire	9 941,81	11 001,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-559,98	-1,07
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	121,75
Capitalisation unitaire sur revenu	144,47	0,00

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

- Pour les actions GP un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,10 % TTC de l'actif net y compris OPC.
- Pour les actions I un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,00 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions J un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,40 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions R un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions XOP un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,30 % TTC de l'actif net y compris OPC Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.18 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action J, XOP, R, GP et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	144 427 952,23
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 709 031,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 444 779,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 638 952,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-31 607,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	13 710 409,97
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	172 009 959,27

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP		
Actions souscrites durant l'exercice	9 500,51336	1 019 788,32
Actions rachetées durant l'exercice	-179,02172	-20 131,02
Solde net des souscriptions/rachats	9 321,49164	999 657,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 121,49164	
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	80 642,77249	8 896 090,38
Actions rachetées durant l'exercice	-39 557,66498	-4 263 946,06
Solde net des souscriptions/rachats	41 085,10751	4 632 144,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	136 959,45266	
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	839,01000	
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	68 110,74116	7 293 152,35
Actions rachetées durant l'exercice	-1 480,67119	-155 089,05
Solde net des souscriptions/rachats	66 630,06997	7 138 063,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	101 648,71560	
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP		
Actions souscrites durant l'exercice	149,94857	1 500 000,02
Actions rachetées durant l'exercice	-180,14633	-2 005 613,23
Solde net des souscriptions/rachats	-30,19776	-505 613,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 268,54012	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP FR001400BQG0	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	2 002 404,41	18 121,49164	110,49
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I FR001400BQJ4	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	14 896 200,10	136 959,45266	108,76
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J FR001400DN12	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	9 226 831,28	839,01000	10 997,28
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R FR001400BQH8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	10 911 853,96	101 648,71560	107,34
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP FR001400BQI6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	134 972 669,52	12 268,54012	11 001,52

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 Allemagne +/-	Pays 4 Suisse +/-	Pays 5 Pays-Bas +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	164 009,54	72 809,57	22 662,66	14 583,55	11 384,01	10 009,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	164 009,54					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 357,70	0,00	0,00	0,00	4 357,70
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	4 357,70

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 357,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 357,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	79 522,32	11 384,01	7 299,27	4 138,03	3 984,61
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	28,39	0,00	42,57	47,34	4,57
Comptes financiers	0,02	0,00	0,00	0,00	0,02
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	79 550,73	11 384,01	7 341,84	4 185,37	3 989,20

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	143 718,64
	Coupons et dividendes en espèces	122 868,11
Total des créances		266 586,75
Dettes		
	Rachats à payer	143 718,64
	Frais de gestion fixe	59 976,43
	Autres dettes	16 440,56
Total des dettes		220 135,63
Total des créances et des dettes		46 451,12

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 842,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	652,39
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	91 657,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	4 545,81
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 117,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3 659,74
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	118 132,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	2 813,60
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	312 368,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	54 090,68
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 641 848,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 641 848,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 641 848,47

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	8 899,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 899,83
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 899,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	8 899,83
Total	8 899,83
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	80 972,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	80 972,46
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	80 972,46
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	80 972,46
Total	80 972,46
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	91 199,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	91 199,08
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	91 199,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	91 199,08
Total	91 199,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-32 964,45
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-32 964,45
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-32 964,45
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-32 964,45
Total	-32 964,45
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 493 741,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 493 741,55
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 493 741,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 493 741,55
Capitalisation	0,00
Total	1 493 741,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-16 294,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-16 294,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-16 294,84

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-169,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-169,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-169,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-169,36
Total	-169,36
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 291,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 291,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 291,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 291,57
Total	-1 291,57
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-880,43
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-880,43
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-880,43
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-880,43
Total	-880,43
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-762,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-762,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-762,80
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-762,80
Total	-762,80
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-13 190,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-13 190,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-13 190,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-13 190,68
Total	-13 190,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			164 009 539,18	95,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			164 009 539,18	95,35
Construction et ingénierie			7 182 104,05	4,18
ARCADIS NV	EUR	75 587	4 444 515,60	2,59
GRAPHIC PACKAGING HOLDING CO	USD	104 363	2 737 588,45	1,59
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 696 857,11	2,73
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	23 834	2 865 650,63	1,67
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	58 152	1 831 206,48	1,06
Eau			2 253 179,99	1,31
ESSENTIAL UTILITIES INC	USD	64 233	2 253 179,99	1,31
Electricité			1 077 386,40	0,63
ELIA SYSTEM	EUR	14 481	1 077 386,40	0,63
Emballage et conditionnement			7 136 564,47	4,15
CROWN HOLDINGS INC	USD	37 546	2 998 530,75	1,74
DS SMITH PLC	GBP	631 722	4 138 033,72	2,41
Equipements électriques			2 997 169,28	1,74
PRYSMIAN SPA	EUR	48 608	2 997 169,28	1,74
Grands magasins et autres			2 523 907,28	1,47
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	22 606	2 523 907,28	1,47
Logiciels			20 890 917,51	12,15
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	10 881	3 157 528,74	1,84
SAP SE	EUR	27 499	6 498 013,70	3,78
VINCI SA	EUR	25 716	2 564 913,84	1,49
XYLEM INC	USD	77 378	8 670 461,23	5,04
Machines			29 842 625,81	17,33
ANDRITZ AG	EUR	64 782	3 173 022,36	1,84
EBARA CORP	JPY	355 843	5 377 751,38	3,13
GEA GROUP AG	EUR	86 514	4 137 099,48	2,41
INGERSOLL-RAND INC	USD	91 822	8 022 231,14	4,63
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	56 429	1 921 518,19	1,12
SIG GROUP AG	CHF	147 001	2 797 217,96	1,63
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	USD	122 521	4 413 785,30	2,57
Produits alimentaires			5 466 685,24	3,18
DANONE	EUR	35 152	2 289 098,24	1,33
KERRY GROUP PLC-A	EUR	34 076	3 177 587,00	1,85
Produits chimiques			21 294 039,72	12,38
ECOLAB INC	USD	21 096	4 774 207,77	2,78
GIVAUDAN-REG	CHF	1 245	5 254 852,92	3,04
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	72 882	3 984 604,33	2,32
SIKA AG-REG	CHF	14 508	3 331 942,45	1,94
SYMRISE AG	EUR	38 465	3 948 432,25	2,30
Produits pharmaceutiques			5 148 406,41	2,99
ELI LILLY & CO	USD	6 905	5 148 406,41	2,99
Produits pour l'industrie du bâtiment			10 045 451,18	5,84
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	83 843	7 185 345,10	4,18
OWENS CORNING	USD	17 387	2 860 106,08	1,66
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			11 362 194,88	6,61
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	24 111	2 812 794,76	1,64

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASML HOLDING NV	EUR	5 502	3 734 207,40	2,17
NVIDIA CORP	USD	37 126	4 815 192,72	2,80
Services aux collectivités			5 879 454,14	3,42
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	216 874	5 879 454,14	3,42
Services aux entreprises			14 755 995,07	8,58
CLEAN HARBORS INC	USD	33 398	7 423 426,42	4,32
REPUBLIC SERVICES INC	USD	29 373	5 707 224,40	3,32
TETRA TECH INC	USD	42 241	1 625 344,25	0,94
Services aux professionnels			3 273 548,63	1,90
STANTEC INC	USD	43 205	3 273 548,63	1,90
Services financiers diversifiés			3 439 206,01	2,00
SMURFIT WESTROCK PLC	USD	66 115	3 439 206,01	2,00
Textiles, habillement et produits de luxe			4 743 846,00	2,76
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 043	4 743 846,00	2,76
TITRES D'OPC			3 596 274,66	2,09
OPCVM			3 596 274,66	2,09
Gestion collective			3 596 274,66	2,09
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	341	3 596 274,66	2,09
Total			167 605 813,84	97,44

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	167 605 813,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 624 281,87
Autres passifs (-)	-220 136,44
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	172 009 959,27

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	EUR	18 121,49164	110,49
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	EUR	136 959,45266	108,76
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	EUR	839,01	10 997,28
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	EUR	101 648,71560	107,34
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	EUR	12 268,54012	11 001,52

Rapport annuel

au 29/12/2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	144 311 139,06
Actions et valeurs assimilées	141 760 642,72
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	141 760 642,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	2 550 496,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 550 496,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	147 211,98
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	147 211,98
COMPTES FINANCIERS	9 312,01
Liquidités	9 312,01
TOTAL DE L'ACTIF	144 467 663,05

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	150 503 584,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 087 130,64
Résultat de l'exercice (a,b)	2 011 497,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	144 427 952,23
* Montant représentatif de l'actif net	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	38 238,21
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	38 238,21
COMPTES FINANCIERS	1 472,61
Concours bancaires courants	1 472,61
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	144 467 663,05

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 974,42
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 093 518,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	2 100 492,48
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	9 606,59
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	9 606,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 090 885,89
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	323 146,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 767 739,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	243 758,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 011 497,88

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 13 mois et 16 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

- Pour les actions GP un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,10 % TTC de l'actif net y compris OPC.
- Pour les actions I un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,00 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions J un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,40 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions R un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net y compris OPC
- Pour les actions XOP un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,30 % TTC de l'actif net y compris OPC

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action GP, I, J, R et XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	173 766 069,01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 989 494,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 626 289,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 265 520,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-309 455,62
Différences de change	-2 017 852,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 850 177,02
Différence d'estimation exercice N	9 850 177,02
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 767 739,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	144 427 952,23

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 312,01	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 472,61	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 312,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 472,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	63 604 764,35	44,04	15 164 159,37	10,50	9 034 219,30	6,26	12 938 312,19	8,96
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	40 296,29	0,03	0,00	0,00	63 424,57	0,04	43 491,12	0,03
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,52	0,00	63,54	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	299,65	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00	1 172,70	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Coupons et dividendes en espèces	147 211,98
TOTAL DES CRÉANCES	147 211,98
DETTES	
Frais de gestion fixe	34 953,21
Autres dettes	3 285,00
TOTAL DES DETTES	38 238,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	108 973,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP		
Actions souscrites durant l'exercice	8 840,82339	885 095,28
Actions rachetées durant l'exercice	-40,82339	-4 122,18
Solde net des souscriptions/rachats	8 800,00000	880 973,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 800,00000	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	107 958,34515	10 402 699,84
Actions rachetées durant l'exercice	-12 084,00000	-1 182 953,32
Solde net des souscriptions/rachats	95 874,34515	9 219 746,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	95 874,34515	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J		
Actions souscrites durant l'exercice	1 414,01000	13 497 775,00
Actions rachetées durant l'exercice	-575,00000	-5 591 978,50
Solde net des souscriptions/rachats	839,01000	7 905 796,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	839,01000	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	38 149,82924	3 524 486,19
Actions rachetées durant l'exercice	-3 131,18361	-305 361,19
Solde net des souscriptions/rachats	35 018,64563	3 219 125,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	35 018,64563	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP		
Actions souscrites durant l'exercice	15 100,13770	145 456 012,70
Actions rachetées durant l'exercice	-2 801,39982	-25 905 079,08
Solde net des souscriptions/rachats	12 298,73788	119 550 933,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 298,73788	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	170,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1,85
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 967,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	336,74
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 757,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	335,13
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 851,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	77,76
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	260 010,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	10 638,77
Pourcentage de frais de recherche	0,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	2 011 497,88
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	2 011 497,88
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	227,24
Total	227,24
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	89 242,08
Total	89 242,08
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	130 809,60
Total	130 809,60
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	14 321,98
Total	14 321,98
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 776 896,98
Total	1 776 896,98

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 087 130,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-8 087 130,64
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	109,36
Total	109,36
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-535 364,34
Total	-535 364,34
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-472 762,63
Total	-472 762,63
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-191 975,87
Total	-191 975,87
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-6 887 137,16
Total	-6 887 137,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	144 427 952,23
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP en EUR	
Actif net	884 665,64
Nombre de titres	8 800,00000
Valeur liquidative unitaire	100,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I en EUR	
Actif net	9 477 370,54
Nombre de titres	95 874,34515
Valeur liquidative unitaire	98,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,58
Capitalisation unitaire sur résultat	0,93
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J en EUR	
Actif net	8 348 135,40
Nombre de titres	839,01000
Valeur liquidative unitaire	9 949,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-563,47
Capitalisation unitaire sur résultat	155,90
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R en EUR	
Actif net	3 445 957,33
Nombre de titres	35 018,64563
Valeur liquidative unitaire	98,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,48
Capitalisation unitaire sur résultat	0,40
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP en EUR	
Actif net	122 271 823,32
Nombre de titres	12 298,73788
Valeur liquidative unitaire	9 941,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-559,98
Capitalisation unitaire sur résultat	144,47

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GEA GROUP	EUR	49 046	1 848 543,74	1,28
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	141 967	2 954 782,67	2,05
SYMRISE AG	EUR	21 294	2 121 734,16	1,47
TOTAL ALLEMAGNE			6 925 060,57	4,80
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	44 696	2 520 854,40	1,75
TOTAL AUTRICHE			2 520 854,40	1,75
CANADA				
STANTEC INC	USD	29 538	2 144 255,85	1,49
TOTAL CANADA			2 144 255,85	1,49
DANEMARK				
NOVOZYMES B	DKK	54 745	2 725 297,91	1,88
TOTAL DANEMARK			2 725 297,91	1,88
ETATS-UNIS				
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	27 331	3 479 683,01	2,41
AECOM	USD	16 245	1 359 277,01	0,94
AGCO	USD	32 923	3 618 504,89	2,50
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	31 175	3 724 970,13	2,58
BALL CORP	USD	35 764	1 862 259,79	1,29
CLEAN HARBORS INC	USD	31 346	4 951 967,10	3,43
CROWN HOLDINGS	USD	35 239	2 937 726,44	2,04
DANAHER CORP	USD	17 366	3 636 853,70	2,52
ECOLAB INC	USD	19 800	3 555 270,90	2,46
ESSENTIAL UTIL RG	USD	60 286	2 038 366,99	1,41
GRAPHIC PACKAGING HOLDING	USD	149 484	3 335 699,63	2,31
INGERSOLL RAND INC	USD	86 180	6 033 731,23	4,18
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	26 865	1 761 491,83	1,22
REPUBLIC SERVICES INC.	USD	25 077	3 743 672,72	2,59
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	2 972	1 428 061,27	0,98
VERALTO CORP-W/I	USD	10 061	749 212,75	0,52
WASTE MANAGEMENT INC	USD	19 181	3 109 869,28	2,16
XYLEM	USD	72 624	7 518 472,49	5,20
ZURN WATER SOLUTIONS CORP	USD	98 236	2 615 417,34	1,81
TOTAL ETATS-UNIS			61 460 508,50	42,55
FINLANDE				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	170 796	2 139 219,90	1,48
UPM-KYMMENE OY	EUR	63 551	2 164 547,06	1,50
TOTAL FINLANDE			4 303 766,96	2,98
FRANCE				
BUREAU VERITAS SA	EUR	78 752	1 801 058,24	1,24
CARREFOUR	EUR	136 853	2 266 969,95	1,57
DANONE	EUR	35 152	2 062 719,36	1,43
SAINT-GOBAIN	EUR	78 692	5 245 608,72	3,63
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	150 586	4 300 736,16	2,98
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	35 969	1 253 879,34	0,87
TOTAL FRANCE			16 930 971,77	11,72

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	23 710	1 865 028,60	1,29
KINGSPAN GROUP	EUR	48 662	3 815 100,80	2,64
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	58 320	2 092 521,60	1,45
TOTAL IRLANDE			7 772 651,00	5,38
JAPON				
EBARA CORP	JPY	76 436	4 097 304,20	2,84
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	101 559	3 599 774,62	2,49
TOTAL JAPON			7 697 078,82	5,33
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	70 943	3 464 856,12	2,41
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	79 024	2 055 809,36	1,42
TOTAL PAYS-BAS			5 520 665,48	3,83
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	44 719	2 606 092,55	1,80
ROTORK PLC	GBP	629 666	2 351 392,51	1,63
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	78 110	2 324 686,28	1,61
SMITH(DS)	GBP	494 057	1 752 047,96	1,21
TOTAL ROYAUME-UNI			9 034 219,30	6,25
SUEDE				
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	185 365	2 515 935,46	1,74
TOTAL SUEDE			2 515 935,46	1,74
SUISSE				
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	44 889	2 950 110,68	2,04
GIVAUDAN-REG	CHF	899	3 368 953,43	2,33
NESTLE SA-REG	CHF	17 942	1 881 816,09	1,30
SIKA AG-REG	CHF	13 616	4 008 496,50	2,78
TOTAL SUISSE			12 209 376,70	8,45
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			141 760 642,72	98,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées			141 760 642,72	98,15
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	251	2 550 496,34	1,77
TOTAL FRANCE			2 550 496,34	1,77
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 550 496,34	1,77
TOTAL Organismes de placement collectif			2 550 496,34	1,77
Créances			147 211,98	0,10
Dettes			-38 238,21	-0,03
Comptes financiers			7 839,40	0,01
Actif net			144 427 952,23	100,00
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART I	EUR	95 874,34515	98,85	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART J	EUR	839,01000	9 949,98	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART GP	EUR	8 800,00000	100,53	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART XOP	EUR	12 298,73788	9 941,81	
Action TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR PART R	EUR	35 018,64563	98,40	

Dénomination du produit: TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500TMWAH7H7F3LL90

LBP AM ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 88,65 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 29,48 %**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'objectif d'investissement durable du Produit Financier consistait en la combinaison de plusieurs approches extra-financière.

- 1) L'univers du Produit Financier était analysé afin de cibler plus spécifiquement les secteurs à fort enjeux pour la biodiversité selon l'analyse de la société de gestion, c'est-à-dire ceux qui sont le plus pertinents et matériels de ce point de vue que leur impact sur la biodiversité soit positif ou négatif (Univers d'Analyse Thématique) et de sélectionner les titres sur la base d'un indicateur d'analyse de durabilité des pratiques en matière de biodiversité propriétaire de la société de gestion et nommé BIRD (Biodiversity Impact Reduction Disclosure) et sur les solutions que s'engagent à financer et déployer les entreprises (au travers notamment de leur chiffre d'affaires) face aux enjeux de la biodiversité.
- 2) L'Univers d'Analyse Thématique du Produit Financier était analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables, visant à identifier et exclure les émetteurs qui présentaient des mauvaises pratiques selon la méthodologie d'analyse ISR GREaT, propre à la société de gestion. Cette méthodologie d'analyse ISR repose sur les 4 piliers suivants :
 - Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires
- 3) Enfin, le Produit Financier s'assurait qu'au moins 80% de son actif était investi dans des « Investissements Durables » au sens du Règlement (EU) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après, le "Règlement SFDR").

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : Au moins 25% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI ACWI NET TOTAL RETURN EUR INDEX + MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (en euro) et faisant l'objet d'une analyse ESG ¹) étaient

¹ Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	<p>exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion, Exclusions du label ISR français et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 5.33* ou figurant parmi les listes d'exclusions étaient exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 25,14% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date.</p> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</small></p>						
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse () sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) : Estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="639 1704 1366 1895"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>61.46 %</td> <td>22.9 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Trajectoire Net Zero	61.46 %	22.9 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Trajectoire Net Zero	61.46 %	22.9 %					

	Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	72.25 MSA.ppb*/b€ invested	154.04 MSA.ppb*/b€ invested
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 80% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 89,63% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>		
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 50% minimum dans des investissements Durables contribuant à un objectif environnemental.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024 le produit financier était investi à hauteur de 88,65 % de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>		

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%² des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour

² Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier³ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁴ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁵.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	6.63	6.86
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20,02%	20,02%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en</i>

³ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	<i>tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	87.1 tCO2/M€ investi	74.32 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	131.35 tCO2/M€ investi	110.33 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	51.68 %	46.38 %
Valeur Comparable	26.99 %	37.06 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	94,79%	75,3%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental

	2023	2022
Poids des investissements durables sur le plan environnemental	92,09%	72,76%

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a été considérée systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁶

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁷ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

⁶ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁷ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁸

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion: <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁰ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹¹;

⁸ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁰ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹¹ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
XYLEM INC UN USD	Actions	Industrie	5,04%	Etats-Unis
INGERSOLL-RAND INC UN USD	Actions	Industrie	4,66%	Etats-Unis
CLEAN HARBORS INC UN USD	Actions	Industrie	4,32%	Etats-Unis
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Actions	Industrie	4,18%	France
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	3,78%	Allemagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	Actions	Services aux Collectivités	3,42%	France
REPUBLIC SERVICES INC UN USD	Actions	Industrie	3,32%	Etats-Unis
EBARA CORP JT JPY	Actions	Industrie	3,13%	Japon
GIVAUDAN-REG SE CHF	Actions	Matériaux	3,06%	Suisse
ELI LILLY & CO UN USD	Actions	Santé	2,99%	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	2,8%	Etats-Unis
ECOLAB INC UN USD	Actions	Matériaux	2,78%	Etats-Unis
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,76%	France
ARCADIS NV NA EUR	Actions	Industrie	2,58%	Pays-Bas
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C UN USD	Actions	Industrie	2,57%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir .



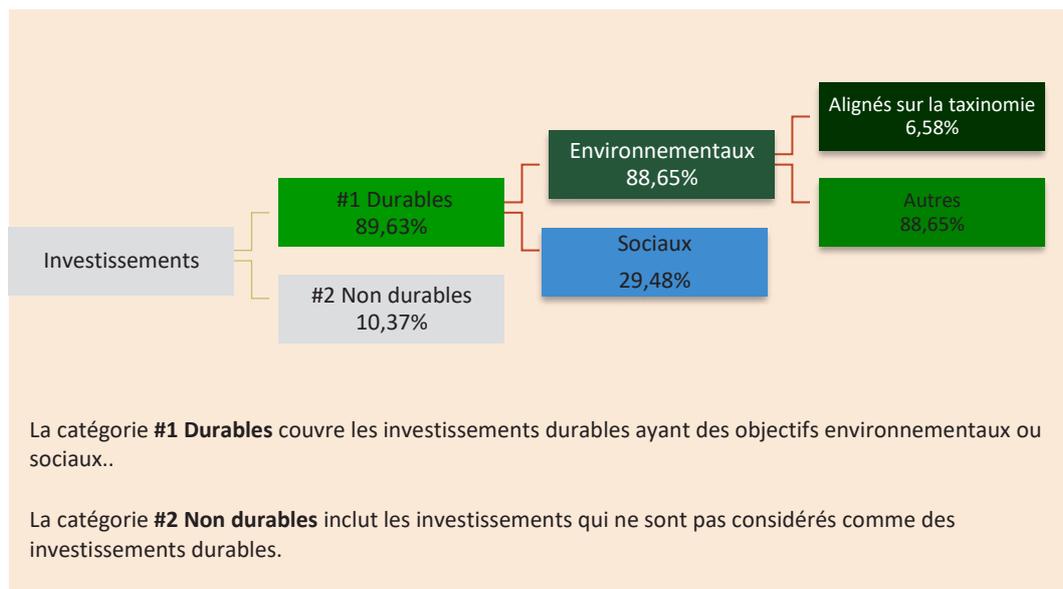
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 89,63% de son actif net au 31/12/2024. La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Par ailleurs, le Produit Financier s'était également engagé sur un objectif de 50% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Cet objectif a été atteint avec un investissement à hauteur de 88,65% de son actif net dans des « Investissements durables environnementaux », mais également 29,48% de son actif net dans des « Investissements durables Sociaux »¹² au 31/12/2024.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle du Produit Financier était la suivante : Investissement en actions, qui représente 95,36% de l'AuM :

Gics1	Poids
-------	-------

¹² Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

ES

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Energie	0%
Matériaux	22,37%
Industrie	44,38%
Consommation discrétionnaire	2,76%
Biens de consommation de base	4,24%
Santé	2,99%
Finance	0%
Technologie de l'information	12,22%
Services de communication	0%
Services aux collectivités	6,39%
Immobilier	0%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 4,64% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	4,64%
Produits dérivés	0%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 3,42% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹³ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire



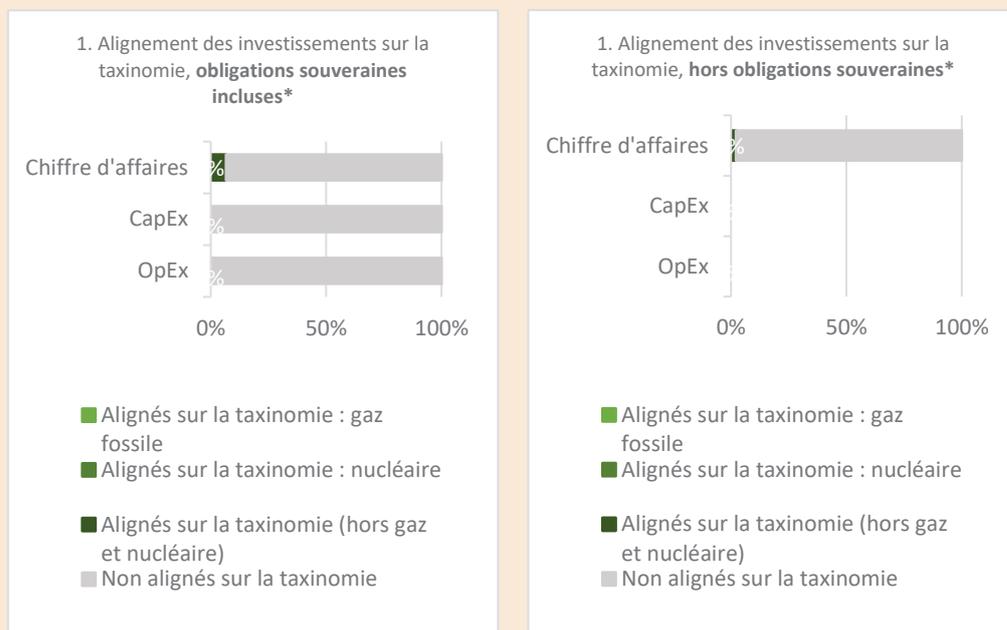
¹³ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

X Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Le Produit Financier n'avait pas réalisé d'investissement dans des obligations souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,01% et 0,79% respectivement au 31/12/2024.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit avait pour objectif d'investir au moins 50% de son actif net dans des investissements durable ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Cet objectif a été atteint, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 88,65% au 31/12/2024.

Le Produit Financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient à l'objectif d'investissement durable du Produit Financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 80% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 29,48% au 31/12/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "Non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La catégorie "non durables", qui a représenté 10,37% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actif. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion (disponible sur : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>)
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions

- Les sociétés investies devaient être des Emetteurs Thématiques Environnementales tels que définis à la section « Quel est l'objectif d'investissement durable de ce Produit Financier ? ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 24/03/2025 15:22:55



Amaury Couplez
Associé